



Modification simplifiée n°1

Révision du PLU approuvée
le 21 janvier 2020

Modification simplifiée n°1 prescrite le
26 novembre 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée le XX

Pièces du dossier :

1. Exposé des motifs
- 4.1 Règlement (partie écrite)
 - 4.1.1 Règlement, pièce écrite
 - 4.1.2 Annexes au règlement
 - 4.1.3 Prescriptions graphiques réglementaires
- 4.2 Règlement (partie graphique)
 - 4.2.1 Plan Loupe
 - 4.2.2 Plan Sud
 - 4.2.3 Plan Nord
5. Annexes générales du PLU